

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

### **Avis de vacance d'un emploi de délégué territorial à la recherche et à la technologie pour la collectivité de Nouvelle-Calédonie et des îles Wallis et Futuna**

NOR : ESRR2611547V

Est déclaré vacant au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, l'emploi de délégué territorial à la recherche et à la technologie pour la collectivité de Nouvelle-Calédonie et des îles Wallis et Futuna à compter du 1<sup>er</sup> février 2026.

Le titulaire de cet emploi sera responsable de la délégation territoriale à la recherche et à la technologie pour la Nouvelle-Calédonie et les îles Wallis et Futuna, et exercera ses fonctions sous l'autorité du secrétaire général auprès du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, qu'il assistera dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industrielle dans le territoire. Il favorisera, dans le territoire, les actions des établissements publics ou des organismes relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace.

Pour exercer ces fonctions, le titulaire devra justifier d'une solide expérience professionnelle dans les domaines de la recherche et de l'innovation, et d'une bonne connaissance des politiques publiques correspondantes. Il devra appartenir à un corps de la fonction publique de catégorie A, fonctionnaire ou assimilé, ou être officier ou agent contractuel d'un niveau équivalent. Il sera nommé par la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace pour une durée de deux ans, renouvelable une fois.

Le dossier de candidature sera constitué, d'une part, d'une lettre de motivation qui permette d'apprécier l'expérience du candidat dans l'administration de la recherche et sa capacité à établir des liens avec le monde socio-économique et, d'autre part, d'un *curriculum vitae* détaillé.

Les candidatures doivent être transmises, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française, soit par courrier (la date du cachet de la poste faisant foi) au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, BP C5, 98844 Nouméa Cedex, soit par messagerie électronique aux adresses méls mentionnées ci-dessous.

Tous renseignements sont disponibles auprès du secrétariat général auprès du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie (sec-sg@nouvelle-caledonie.gouv.fr ; 00-687-23-04-03) ou au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace (drari-gestion@recherche.gouv.fr).